

Extraits des délibérations de réunion du 02-12-24

Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC

Nombre de membres participant aux délibérations : 11

## **ORDRE DU JOUR**

- Approbation PV 76
- Dépenses d'investissement sur le budget 2025
- Chiffres Tellure saison 2024
- Nomination Directrice de l'EPIC OTVA
- Recrutement responsable exploitation TELLURE
- Point Ressources Humaines à l'Office de Tourisme
- Points divers

REÇU A LA PRÉFECTURE

09 JAN. 2025

## **DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR DE L'EPIC « OFFICE DE TOURISME DU VAL D'ARGENT »**

Séance du 02/12/2024

Membres votants titulaires représentant la Communauté de Communes du Val d'Argent :

Gaëlle SKOCIBUSIC, Jean-Luc FRECHARD, Denis PETIT, Jean-Marc BURRUS, Régine ORSATI, Louis BERGER

Membres délégués suppléants représentant la Communauté de Communes du Val d'Argent :

Nathalie ROUSSEL, Noëllie HESTIN, Thomas GOETTELMANN, Maud PETITDEMANGE, Rémy VOINSON, Gérard FREITAG

Membres représentants titulaires des socio-professionnels :

Jean-Louis BORMANN, Guillaume RUCH, Thomas BELLICAM, Séverine KIEFFEL, Gérard DELACOTE

Membres représentants suppléants des socio-professionnels :

Armelle WILLEMIN, Joseph GAUTHIER, Roland QUINCIEU, Jean-Claude GALMICHE, Catherine MALECKI

### **Participant aux délibérations :**

#### **6 membres élus communautaires :**

Gaëlle SKOCIBUSIC, Régine ORSATI, Louis BERGER, Gérard FREITAG, Jean-Marc BURRUS, Denis PETIT

#### **5 membres issus du secteur socio-professionnel :**

Séverine KIEFFEL, Catherine MALECKI, Thomas BELLICAM, Guillaume RUCH, Gérard DELACOTE

#### **Excusés :**

Secrétaire de séance : Mathias KELCHE

Gaëlle SKOCIBUSIC, Présidente de l'OTVA, prend la parole et souhaite la bienvenue aux membres présents.

## **AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR**

Elle propose d'ajouter un point à l'Ordre du Jour du Comité Directeur. Celui-ci concerne les **dépenses d'investissement sur le budget 2025**, en vue de permettre l'engagement des éventuelles premières dépenses avant le vote du budget. Aucun membre présent ne s'opposant à cette proposition le point est ajouté à l'Ordre du Jour.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 02-12-24  
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC  
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP58/2024

APPROBATION DU PV 76 du 14/10/2024

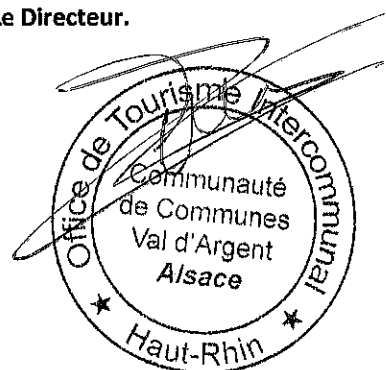
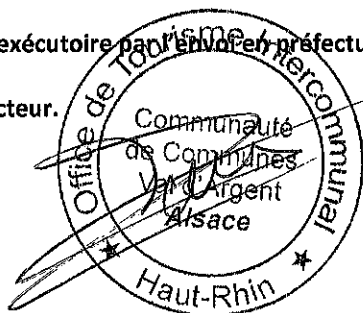
La Présidente propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2024.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le PV 76 du 14/10/2024 à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Le Directeur.

Rendu exécutoire par envoi en préfecture le 05/12/2024

Le Directeur.



REÇU A LA PRÉFECTURE

09 JAN. 2025

# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 02-12-24  
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC  
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

## POINT EP59/2024

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2025

Afin de permettre, avant l'approbation du budget 2025, l'engagement des premières dépenses d'investissement sur le nouvel exercice budgétaire et en accord avec l'article L.1612-1 du CGCT qui permet, avant l'adoption du budget primitif, d'ouvrir des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, Gaëlle SKOCIBUSIC propose aux membres du Comité Directeur de prendre une délibération. Il s'agit d'une délibération budgétaire spéciale puisque les crédits ouverts ne seront réellement inscrits qu'au budget primitif 2025.

Dans ce contexte, elle rappelle les crédits d'investissement au budget 2024

Crédits ouverts au BP2024

- Chapitre 21 : 20 000 euros
- Chapitre 23 : 22 567.19 euros

TOTAL des crédits ouverts au BP 2024 : 42 567.19 euros

Ainsi, avant le vote du budget 2025, il est proposé de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements pour un montant total maximum de 10 641.80 euros. Ces dépenses seront réparties dans la limite suivante :

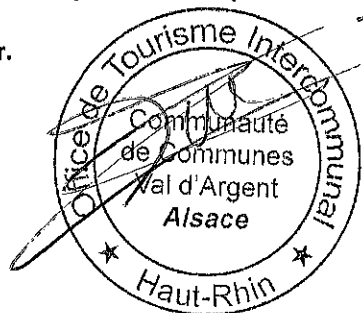
Chapitre 21 : 5 000 euros  
Chapitre 23 : 5 641.80 euros

*Le Comité Directeur, après avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE à engager, à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2024 afin de permettre la poursuite des opérations d'investissement prévues en début d'année mais non engagées et en tout état de cause avant le vote des budgets de l'exercice 2025 qui reprendront globalement ces crédits. Le montant total maximum des dépenses est de 10 641.80 euros répartis comme suit : Chapitre 21 : 5 000 euros. Chapitre 23 : 5 641.80 euros.*

Pour extrait conforme,  
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 05/12/2024

Le Directeur.



RECU A LA PRÉFECTURE  
09 JAN. 2025



# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 02-12-24  
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC  
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

## POINT EP60/2024

### CHIFFRES TELLURE SAISON 2024

Gaëlle SKOCIBUSIC présente et commente un tableau récapitulatif des visiteurs et des chiffres d'affaires de la saison 2024. Afin de mieux évaluer les résultats, ces chiffres sont mis en perspectives avec ceux de l'année N-1 et N-2. Elle souligne que la tendance à la baisse, présentée lors du Comité Directeur du 9 septembre 2024, se confirme pour la fin de saison. Même si les chiffres ne sont pas consolidés, à ce jour, le nombre de visiteurs enregistrés sur la saison est de 24 405 soit une baisse de 15,6 % par rapport à l'année dernière. Elle souligne que sur la boutique, la baisse est en cohérence avec la baisse du nombre de visiteurs. Cependant l'impact financier de cette baisse est limité car les achats de minéraux ont largement diminué en jouant avec les stocks conséquents de Tellure. En effet, le gros travail de tri et d'utilisation des stocks a permis de faire baisser de moitié les commandes de minéraux en 2024. Du côté de la restauration, elle souligne que le chiffre d'affaires augmente malgré la baisse du nombre de visiteurs. Elle juge ce chiffre encourageant et le lie au travail important mené sur la carte et les approvisionnements de la cuisine. Enfin, elle relève que le chiffre d'affaires sur le site internet continue d'augmenter confirmant la tendance des achats en ligne que de plus en plus de visiteurs retiennent. Elle conclue à une baisse générale du chiffre d'affaires de l'ordre de 75 000 euros par rapport à l'an passé.

	2022	2023	2024
TOTAL C.A entrées TTC	324 958,75 €	317 515,25 €	262 763,00 €
Chiffre d'affaires Boutique TTC	167 436,95 €	165 650,10 €	130 401,21 €
Chiffre d'affaires Cafétéria TTC	66 752,40 €	67 212,90 €	70 332,50 €
Chiffre d'affaires INTERNET TTC	106 561,14 €	124 409,91 €	133 937,95 €
TOTAL CA TTC (hors @)	566 762,38 €	564 059,21 €	473 688,68 €

Nombre de visiteurs	30 391	28 915	24 405
---------------------	--------	--------	--------

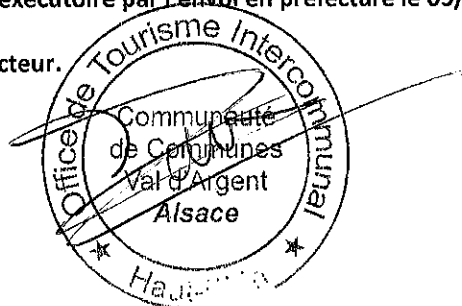
Le Comité Directeur **PREND ACTE** des chiffres d'activités de Tellure pour la saison 2024.

REQU A LA PRÉFECTURE

09 JAN. 2025

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 05/12/2024

Le Directeur.



Pour extrait conforme,  
Le Directeur.



# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 02-12-24  
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC  
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

PRÉFECTURE

09 JAN. 2025

POINT EP61/2024

## NOMINATION DE LA DIRECTRICE DE L'EPIC OTVA

1. Vu Les dispositions des articles **L133-4 à L133-10, R133-1 à R133-18** du Code du Tourisme régissant les missions, la gestion et la nomination des directeurs des offices de tourisme constitués en EPIC.
2. Vu Les articles **L2221-10, R2221-22, R2221-28, R2221-29** du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) concernant les responsabilités des directeurs en tant qu'ordonnateurs publics et représentants légaux.
3. Vu L'article **L133-6** du Code du Tourisme prévoyant que la nomination du Directeur est soumise à l'avis du Comité de Direction.
4. Vu L'article 10.1 chapitre 2 des statuts de l'Office de Tourisme du Val d'Argent, stipulant que le Directeur est nommé par le Président après consultation du Comité de Direction.
5. Vu La nécessité d'assurer la continuité du service public et le bon fonctionnement de l'Office de Tourisme à travers une direction pérenne et à temps plein.
6. **Vu le Point EP49/2024 du PV du 09/09/2024**, où il a été annoncé que M. Mathias KELCHE cesserait ses fonctions de Directeur par intérim de l'EPIC à la fin de son mandat soit au 31/12/2024

Suite à la vacance du poste de Directeur de Tourisme prévue à compter du 31/12/2024, une procédure de recrutement a été engagée dans le respect des principes de transparence, d'égalité d'accès et de non-discrimination.

Après publication de l'offre et réception de 15 candidatures, 4 candidats ont été auditionnés en date du 04/11/2024 par un jury constitué de 4 personnes :

- Gaëlle SKOCIBUSIC, Présidente de l'EPIC OTVA
- Jean-Marc BURRUS, Président de la Communauté de Communes et membres du Comité Directeur
- Gérard DELACOTE, membres titulaires du Comité Directeur, collègue socio-professionnel
- Mathias KELCHE, Directeur par intérim de l'EPIC OTVA.

Après examen des compétences, des expériences et de la vision stratégique des candidats, la Présidente Gaëlle SKOCIBUSIC propose la candidature Mme Anne MEYER en tant que Directrice de l'EPIC et soumet cette candidature pour délibération aux membres du comité Directeur.

### DÉLIBÉRATION :

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, décide ce qui suit :

#### 1. **Nomination :**

Nommer Mme Anne MEYER au poste de Directrice de l'Office de Tourisme du Val d'Argent, à compter du 10 décembre 2024, pour une durée de trois ans renouvelables par reconduction expresse, conformément à l'article **R133-11** du Code du Tourisme.

Extraits des délibérations de réunion du 02-12-24  
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC  
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

2. **Conditions de nomination :**

- La candidate retenue satisfait aux critères de l'article **R133-12** du Code du Tourisme, incluant :
  - La nationalité requise,
  - L'âge minimum de 18 ans,
  - Une expérience significative en gestion touristique,
  - La pratique d'au moins une langue étrangère.

3. **Missions :**

La Directrice exercera ses fonctions sous l'autorité du Président et conformément à l'article **L133-3** du Code du Tourisme. Ses responsabilités incluront notamment :

- La mise en œuvre des décisions du Comité de Direction,
- La coordination et promotion des actions touristiques
- La gestion des partenariats et des relations avec les acteurs du territoire
- L'administration générale de l'Office de Tourisme.

4. **Prérogatives :**

La Directrice est responsable de :

- L'exécution des décisions du Comité de Direction,
- La gestion des services et du personnel dans le respect des statuts de l'EPIC (article 10-4 des statuts de l'EPIC)
- L'exécution des recettes et des dépenses en tant qu'ordonnateur public
- La passation des contrats et marchés nécessaires à l'activité (suivant articles 13 et 14 des statuts de l'EPIC)
- La production d'un rapport annuel soumis par le Président au Comité de Direction et au Conseil Communautaire.

5. **Mandat et délégation de pouvoirs :**

Mandater Mme la Présidente pour signer le contrat de travail, notifier la nomination et déléguer les pouvoirs nécessaires à la Directrice pour la gestion des régies de recettes et d'avances, conformément à l'article 10.6 des statuts de l'Office.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 02-12-24  
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC  
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

Le Comité Directeur, après avoir délibéré **APPROUVE à l'unanimité** la nomination de Mme ANNE MEYER en tant que Directrice de l'EPIC OTVA à compter du 10/12/2024 et mandate Mme la Présidente pour signer le contrat de travail, notifier la nomination et déléguer les pouvoirs nécessaires à la Directrice pour la gestion des régies de recettes et d'avances, conformément à l'article 10.6 des statuts de l'Office.

Mme la Présidente certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Colmar conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT.

Ainsi fait et délibéré en séance

Pour extrait conforme,  
La Présidente

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 05/12/2024

La Présidente



REQU A LA PRÉFECTURE  
09 JAN. 2025

# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 02-12-24  
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC  
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

**POINT EP62/2024**

## RECRUTEMENT RESPONSABLE D'EXPLOITATION TELLURE

Gaëlle SKOCIBUSIC rappelle le fonctionnement de l'EPIC à l'époque où Xavier RUSTENHOLZ était directeur puis le fonctionnement en place depuis l'arrivée de Mathias KELCHE. Elle considère que si nous voulons faire vivre correctement le parc minier, il est nécessaire d'avoir un responsable au quotidien sur le site. Pour elle, il y a trop de missions stratégiques qui doivent être portées et pilotées par un responsable (partenariats, gestion des stocks, organisation du travail, planning, etc.) qui doit avant tout accompagner l'équipe de saisonniers. Cela lui semble compliqué et du moins pas efficient que ce rôle soit confié à la nouvelle directrice qui a aussi la tâche de piloter l'Office de tourisme et la stratégie territoriale.

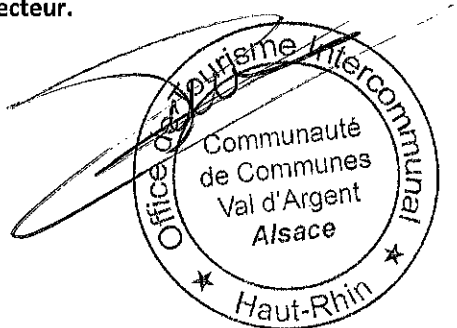
Gaëlle SKOCIBUSIC abonde et propose de revoir la fiche de poste du responsable d'exploitation en intégrant cette dimension. Elle propose ensuite d'embaucher un responsable d'exploitation pour une durée de 9 mois pour gérer la saison à venir (avec une prise de poste idéalement en février).

*Le Comité Directeur **PREND ACTE** de l'embauche d'un responsable d'exploitation pour une durée de 9 mois pour le site du parc minier de Tellure.*

Pour extrait conforme,  
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 05/12/2024

Le Directeur.



REÇU A LA PRÉFECTURE  
09 JAN. 2025



OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 02-12-24  
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC  
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

**POINT EP63/2024**

**POINT RESSOURCES HUMAINES A L'OFFICE DE TOURISME**

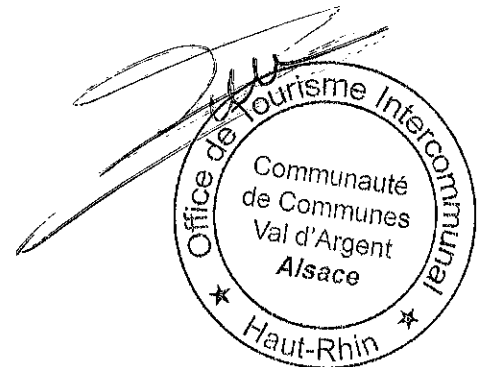
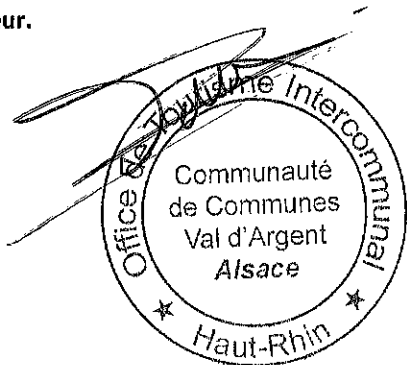
Gaëlle SKOCIBUSIC informe que Pauline MENTZER, qui remplace Camille VAXELAIRE en congé parental est en arrêt maladie longue durée depuis le 31 octobre 2024. Elle vient d'être prolongée jusqu'au 5 janvier 2025. Plusieurs pistes ont été étudiées, dans l'urgence pour faire face à cette absence qui est intervenue quelques jours avant le SITV. Il n'était pas possible d'embaucher les agents d'accueil de Tellure car leurs contrats de saisonniers ne le permettaient sur le plan administratif. Anna VAXELAIRE, étudiante qui se destine à travailler dans le secteur immobilier, ayant eu connaissance du besoin de l'Office de Tourisme par l'intermédiaire de Stéphanie BONADONNA, a proposé sa candidature début novembre qui a été acceptée. Un contrat d'une durée d'un mois lui a été proposé. Ce contrat va être prolongé, à priori jusqu'au retour de Camille VAXELAIRE prévu le 29 janvier 2025.

Le Comité Directeur **PREND ACTE** de l'embauche de Anna VAXELAIRE pour remplacer Pauline MENTZER à l'Office de Tourisme.

Pour extrait conforme,  
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 05/12/2024

Le Directeur.



REQU A LA PRÉFECTURE  
09 JAN. 2025

Extraits des délibérations de réunion du 02-12-24  
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC  
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

REÇU A LA PRÉFECTURE

POINT EP64/2024

09 JAN. 2025

POINTS DIVERS

Panneaux routiers TELLURE

Gaëlle SKOCIBUSIC informe que la CEA a bien procédé, mi-octobre, à l'installation des panneaux routiers marrons sur la RN 59 et sur la D 415 à l'entrée de Le Bonhomme. Ils sont bien réalisés, de bonne taille et donne une belle visibilité au parc minier. Cependant, elle relève que sur la D 415, la direction de Tellure n'est pas claire. En effet, si sur la RN 59, Tellure est, par la suite, bien indiqué, ça n'est pas du tout le cas, à l'intersection dans Le Bonhomme ou il n'y a qu'inscrit « Station des Bagenelles ». Cela n'est pas clair pour les automobilistes. Gaëlle SKOCIBUSIC souhaite qu'une demande soit formulée auprès de la CEA pour préciser la direction de TELLURE sur la D 415 à l'intersection avec la D 48 dans la commune de « Le Bonhomme »

Annulation Eco-boussole

Mathias KELCHE revient sur le report du salon Eco-boussole destiné aux opérateurs touristiques de la vallée et dont l'organisation était prévue le 18 novembre dernier au Tiers-lieu GEVA. Il explique que l'annulation survient suite à un vrai manque d'intérêt des hébergeurs et restaurateurs du territoire qui n'ont pas répondu présent. Il n'y avait qu'une seule réservation confirmée à la date butoir, 10 jours avant la manifestation. Gérard FREITAG revient sur cette manifestation en expliquant qu'il avait été invité en tant qu'intervenant mais n'avait pas compris ce qu'on attendait de lui. D'autres membres du Comité Directeur ne semblant pas comprendre les tenants et les aboutissants de ce petit salon, Mathias KELCHE rappelle que le sujet a été abordé lors du CODIR du 9 septembre et rappelle qu'il s'agit d'une rencontre autour du développement durable et de la transition écologique. En partenariat avec l'Agence Régionale du Tourisme de la région Grand Est (ARTGE), cette rencontre permettra, dans un premier temps aux opérateurs touristiques participants de faire une auto-évaluation de leur niveau d'engagement durable puis dans un second temps, d'aller au contact de nombreux partenaires locaux spécialistes des thématiques abordées afin de les accompagner et de leur apporter des solutions concrètes pour opérer leur transition. L'objectif à moyen terme est de proposer un accompagnement individuel et adapté aux besoins de chacun.

Mathias KELCHE pense que la date a pu jouer chez certains opérateurs mais que d'une manière générale, c'est un manque d'intérêt qui a conduit au choix de report. Il considère malgré tout que cette thématique est majeure et suggère qu'elle soit traitée en même qu'une ou que d'autres thématiques pour rassembler plus largement. Le report est imaginé pour février / mars 2025.

Matériel informatique sorti de l'inventaire

Mathias KELCHE explique que depuis la mise en place de la mutualisation sur le service informatique de la CCVA, le parc informatique de l'EPIC est désormais mieux géré. Dans ce contexte, nous avons sorti de l'inventaire du matériel informatique vieillissant et remis à jour une partie du parc. A ce jour, nous avons un ordinateur portable, deux ordinateurs fixes et une tour (sans écran) qui sont inutilisés. Mathias KELCHE précise que le matériel sera nettoyé de son contenu (fichiers de l'EPIC) et propose qu'il soit donné, aux agents ou à une association qui en aurait besoin. Il précise que c'est du matériel pas très performant mais fonctionnel. Nathalie ROUSSEL propose un don à l'association Emmaüs Connect qui aide les personnes en situation de précarité et les accompagne sur la fracture numérique.

Extraits des délibérations de réunion du 02-12-24  
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC  
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

Après échange, le Comité Directeur approuve que le matériel soit donné. Il sera dans un premier temps proposé aux agents de l'EPIC puis remis à une école ou une association de la vallée qui manifesterait son intérêt ou à l'association Emmaus Connect.

Dons Resto du cœur

Mathias KELCHE explique, qu'en accord avec Gaëlle SKOCIBUSIC, le stock restant de nourriture congelé du parc minier Tellure qui ne pouvait pas être repris par les fournisseurs et qui sera perdu avant la réouverture du site, prévue le 29 mars, a été donné à l'antenne du Val d'Argent des Restos du cœur. Cela représente 20kg de frites, 200 crêpes, 130 pain individuel, 150 glaces, 8 tartes flambées et 5 cookies.

Plateforme Regiondo et TVA

Le Trésor public a récemment contacté l'EPIC relevant un problème de reversement de la TVA sur les ventes internet réalisées via la plateforme Regiondo (billetterie Tellure). Ce problème de collecte et de reversement de la TVA semble exister depuis que nous utilisons la plateforme soit depuis 2016. Gaëlle SKOCIBUSIC explique que la mise en place de Regiondo avait pourtant été faite avec le contrôle et l'aval de la Trésorerie en 2016. Le dossier est actuellement en cours d'analyse juridique par les services de la DGFIP. Le Trésor public estime que nous aurions dû passer une convention avec Régiondo sur ce sujet. Contacté, Regiondo maintient qu'une convention n'est pas nécessaire.

Gaëlle SKOCIBUSIC redoute une procédure de régularisation et un rattrapage de la TVA sur les dernières années. Louis BERGER précise qu'il ne peuvent pas remonter plus loin que 3 ans en arrière (+ l'année en cours). Gaëlle SKOCIBUSIC informe les membres du Comité Directeur qu'un RDV est prévu à ce sujet le 11 décembre prochain. Anne MEYER, la nouvelle directrice y sera associée.

Demande de l'Association Patrimoine Militaire en Val d'Argent

Gaëlle SKOCIBUSIC informe le Comité Directeur que l'association Patrimoine Militaire en Val d'Argent a sollicité mi-octobre l'Office de Tourisme pour qu'il communique sur les prochaines balades littéraires de l'association. Elle rappelle que nous sommes actuellement en procès avec l'association car nous avons choisi de ne pas communiquer via l'Office de Tourisme sur les balades organisées sur la saison 23/24. Le Tribunal d'Instance qui avait été saisi par l'association a débouté la requête de l'association en première instance et s'est déclaré incompétent. L'association a fait appel et maintient sa requête auprès du Tribunal d'Instance. L'affaire sera rejugée en mai 2025.

Aujourd'hui, l'association, par la voie de Christian CHATON, son Président, sollicite à nouveau l'Office pour son programme de balades littéraires 24/25. Gerard FREITAG souligne qu'il ne s'agit pas des mêmes auteurs que l'an passé mais qu'à nouveau certains d'entre eux peuvent poser question notamment en raison de certains textes antisémites ou négationnistes. Il rappelle cependant que ce sont des auteurs publiés et enseignés qui ont par ailleurs écrit des textes reconnus dans l'univers de la littérature. Gaëlle SKOCIBUSIC rappelle que l'enjeu n'est en aucun cas d'entraver les démarches de l'association mais bien de savoir si l'Office de Tourisme se fait le relais de ces rendez-vous littéraires sur lesquels nous n'avons aucune visibilité (à part une liste d'auteurs).

Après un échange entre les membres du Comité Directeur, dans un souci de cohérence et par principe de précaution, il est décidé que l'Office de Tourisme du Val d'Argent ne diffusera pas sur ses réseaux sociaux le programme 2025 des balades de l'association Patrimoine Militaire en Val d'Argent.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 02-12-24  
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC  
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

Le Comité Directeur **PREND ACTE** des points divers abordés.

Pour extrait conforme,  
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 05/12/2024

Le Directeur.



REÇU A LA PRÉFECTURE

09 JAN. 2025